

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : **19**

En exercice : **19**

Qui ont pris part à la délibération : **15**

Dont pouvoirs : **1**

Date de la convocation : **14/11/2023**

Date d'affichage : **22/11/2023**

L'an **deux mil vingt trois, le vingt et un novembre, à 20h30**, le Conseil Municipal de la commune de **THIBERVILLE**, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Guy PARIS**.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, Mme Virginie THIERRY, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON.

Étaient absents non excusés : Mme Denise GONTHIER, Mme Aurélie BLONDEL.

Procurations : Mme Hélène RICHARD LECUYER en faveur de M. Michel BREQUIGNY.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 14

Secrétaire : Mme Delphine HUBLIN-PARIS.

OBJET : Participation de l'association des Festivités au feu d'artifice 2023

Monsieur le Maire informe ses collègues que l'association des festivités se propose de participer financièrement au feu d'artifice du 24 août 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (par 15 Voix Pour)

- d'accepter la participation financière de l'association des festivités au feu d'artifice du 24 Août 2023 pour un montant de 1 400 € (mille quatre cents euros).

Un titre de recettes sera émis à l'encontre de l'association ci-dessus mentionnée (compte 70878).

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de EVREUX et publication par voie d'affichage le 22/11/2023

Pour extrait certifié conforme
Le secrétaire de séance, Mme
Delphine HUBLIN-PARIS.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Guy PARIS